

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE
10 JANVIER 2022 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, Maire
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège no. 6

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Josée Desmeules, directrice générale, assiste à titre de greffière à la séance.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Rochette.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2021;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2021;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Avis de motion du règlement F-2022-01 concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2022 ;

2.3 Avis de motion du règlement G-2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en remplacement du règlement G-2018-02;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-001

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2022.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Résolution 2022-002

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 13 décembre 2021

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Isabelle Coulombe,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2021.

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2021

Résolution 2022-003

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance extraordinaire du 21 décembre 2021

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2021 concernant uniquement le budget 2022 tel que prescrit par la Loi.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2022-004

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 10 janvier 2022 totalisent un montant de 136 532,94 \$ et 15 070,20 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 10 janvier 2022, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 10 janvier 2022 qui totalisent un montant de 49 171,47 \$.

2.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT F-2022-01 CONCERNANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LES COMPENSATIONS AINSI QUE LE COÛT DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2022

Avis de motion est donné par Christiane Gosselin, conseiller, pour l'adoption du **règlement no. F-2022-01** concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2022. Les membres du conseil ont tous reçu copie du projet de règlement F-2022-01 tel que prescrit par la Loi.

2.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT G-2022-01 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT G-2018-02

Avis de motion est donné par Marc Boiteau, conseiller, pour l'adoption du **règlement no. G-2022-01** édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en remplacement du règlement G-2018-02. Les membres du conseil ont tous reçu copie du projet de règlement G-2022-01 tel que prescrit par la Loi.

3. **DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun point.

4. **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

5. **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun point.

6. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun point.

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

Aucun point.

8. **PERMIS ET INSPECTIONS**

Aucun point.

9. **CORRESPONDANCE**

10. **VARIA**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2022-005

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 19h40.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, greffière et directrice générale